

**Pays Midi-Quercy**

**Pôle d'Équilibre Territorial Rural**



PETR du PAYS MIDI QUERCY

12 rue Marcelin Viguié

82800 Nègrepelisse

05.63.24.60.64

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE  
A PROCEDURE ADAPTEE**

Procédure : marché à procédure adaptée

**Objet du marché :**

**Prestation d'ingénierie pour une expérimentation destinée à  
développer une conciergerie rurale de mobilité  
sur le territoire du Pays Midi Quercy**

**Date et heure limite de remise des offres : lundi 17 juin 2019 à 12h00**

**PETR du Pays Midi-Quercy |**

12, Rue Marcelin Viguié - BP 10082 - 82800 NEGREPELISSE - Tél : 05 63 24 60 64 - Fax: 05 63 24 60 65

@ : pays.midi.quercy@info82.com - Site : www.midi-quercy.fr



## **1- COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE**

PETR PAYS MIDI QUERCY

12 rue Marcelin Viguié

82 800 Nègrepelisse

05.63.24.60.64

Représenté par son Président Christian MAFFRE.

## **2 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet une prestation d'ingénierie dans le cadre d'une étude - expérimentation destinée à développer une conciergerie de mobilité rurale sur le territoire du Pays Midi Quercy.

## **3 – MODALITES DE LA CONSULTATION**

Le marché est conclu dans le respect de la réglementation en vigueur.

## **4-VARIANTES ET OPTIONS**

Aucune variante n'est autorisée.

Le marché ne comporte pas d'options

## **5-DUREE DU MARCHE**

Le marché démarrera au 2 septembre 2019 et s'achèvera au 30 août 2020.

Il est non renouvelable.

## **6 –DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **7- MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le PETR Pays Midi Quercy se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. La modification envisagée sera portée à la connaissance des candidats par mail via la plateforme de dématérialisation des marchés publics suivante : [marchespublics82.com](http://marchespublics82.com). La date d'envoi de la correspondance notifiant la modification fera foi pour le calcul du délai. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **8- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **8.1 – DOCUMENTS A PRODUIRE**

**Au titre de la candidature, le candidat produira une lettre de candidature désignant éventuellement le mandataire et ses cotraitants.**

**Au titre de l'offre, le candidat produira, les documents suivants :**

- un mémoire justificatif et technique de l'offre rédigé par le candidat

Le mémoire justificatif et technique comprendra au minimum :

- les méthodes et moyens envisagés par le candidat pour assurer la prestation globale (voir CCP)

- tout élément jugé utile à la compréhension de l'offre.

### **8.2 – MONNAIE DU MARCHE**

Le marché sera conclu en euro.

### **8.3 – MODE DE REGLEMENT**

Le mode de règlement du marché sera le virement par mandat administratif.

## **9- MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres devront être remises au plus tard le lundi 17 juin 2019 à 12h00, par dépôt ou voie postale au siège du PETR Pays Midi Quercy – 12 rue Marcelin Viguié - 82800 Nègrepelisse.

Le dépôt des offres doit se faire obligatoirement en ligne via la plateforme du Centre de Gestion du Tarn-et-Garonne : <http://www.marchespublics82.com/>

Vous pouvez ouvrir un compte gratuitement afin d'avoir accès à la plateforme.

## **10-OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **10.1 – Critères de jugement des candidatures**

Il est procédé à l'ouverture de l'enveloppe et à l'examen de la capacité professionnelle, technique et financière des candidats.

Il est en outre précisé que les dossiers ne comportant pas toutes les pièces ou informations requises au titre de la candidature seront rejetés. Il est toutefois précisé que si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

### **10.2 – Critères de jugement des offres**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse, selon les critères pondérés suivants :

- **Prix de la prestation - 70 points**
- **Valeur technique de la prestation - 30 points**